

Lettre

Pastorale

Diocèse de Belfort - Montbéliard

1) LES COMMUNAUTES LOCALES	4
2) AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DE PAROISSES,	7
2.1 LA MISSION DE L'ÉGLISE	7
LAÏCS, RELIGIEUX, RELIGIEUSES, DIACRES, PRETRES, FORMENT ENSEMBLE LE PEUPLE DE DIEU A QUI EST CONFIE LA MISSION D'ANNONCER L'ÉVANGILE. POUR L'ENSEMBLE DE PAROISSES, CETTE MISSION EST L'AFFAIRE DE TOUS.....	7
ELLE CONSISTE A REJOINDRE TOUTES LES PERSONNES ET TOUS LES GROUPES HUMAINS POUR LEUR FAIRE PARTAGER LE DESIR DE DIEU : RASSEMBLER TOUS LES HOMMES DANS SON AMOUR.	7
2.2 LA CHARGE PASTORALE	7
• CONSISTE A VEILLER QUOTIDIENNEMENT AU NOM DU CHRIST SUR LA VIE DU PEUPLE DE DIEU ET A RAPPELER L'URGENCE DE LA MISSION.....	7
• ELLE EST CONFIEE A UN MINISTRE ORDONNE, (EVEQUE OU PRETRE), SIGNE DE LA SOLLICITUDE DE DIEU POUR SON PEUPLE.	7
2.3 L'EQUIPE D'ANIMATION PASTORALE, POUR LA CONDUITE DE L'ENSEMBLE DE PAROISSES.	8
2.3.1 CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION PASTORALE	8
• LE CURE DE L'ENSEMBLE DE PAROISSES :	8
2.3.2 RECONNAISSANCE	9
• C'EST TOUTE L'EQUIPE QUI EST CONSTITUEE PAR L'EVEQUE COMME UN VIS A VIS DE LA COMMUNAUTE.....	9
• L'EQUIPE REÇOIT UNE LETTRE DE MISSION QUI PRECISE LES RESPONSABILITES DE CHACUN ET EVENTUELLEMENT LUI ASSIGNE DES OBJECTIFS.....	9
2.3.3 FONCTIONNEMENT	10
L'ÉQUIPE D'ANIMATION PASTORALE (MINISTRES ORDONNES ET LAÏCS) REÇOIT LA CHARGE PASTORALE ET L'EXERCE EN ORGANISANT, COORDONNANT ET DYNAMISANT L'ACTIVITE ECCLESIALE AU QUOTIDIEN.	10
ELLE SE REUNIT AUTOUR DU CURE AU MINIMUM UNE FOIS PAR MOIS OU CHAQUE QUINZAINE ET L'ON VEILLERA A CE QU'IL Y AIT CONCERTATION CHAQUE FOIS QU'UNE DECISION IMPORTANTE DOIT ETRE PRISE.	10
L'ATTENTION A LA VIE LOCALE DOIT FAIRE PARTIE DES PREOCCUPATIONS DE L'EAP ET POURRA DONNER LIEU A UN TOUR D'HORIZON DE CETTE VIE OU A UNE REFLEXION A L'OCCASION D'UN EVENEMENT MARQUANT.	10
<i>Il appartient au Conseil Économique de l'ensemble de paroisses de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'EAP et les frais engagés par ses membres pour assurer leur tâche.....</i>	10
2.3.4 ÉVALUATION ET RENOUVELLEMENT.....	11
2.3.5 RELATIONS AVEC LE CONSEIL PASTORAL DE L'ENSEMBLE DE PAROISSES.	11
2.3.6 RELATIONS AVEC LE CONSEIL ECONOMIQUE DE L'ENSEMBLE DE PAROISSES.	11

Aucun lieu n'est abandonné de Dieu

Cette conviction exprimée par Mgr Albert Rouet à ses diocésains m'a beaucoup parlé durant cette année de recherche et d'adaptation. Notre diocèse, avec la démarche synodale « Église-Avenir », s'est engagé résolument à vivre sa mission dans et pour le monde d'aujourd'hui.

La plupart d'entre vous ont participé aux rencontres proposées dans les doyennés actuels, en février ou mars derniers. Ce qui peut apparaître comme une mise en place de structures, est porté en fait par une dimension plus évangélique et plus missionnaire. Membres du peuple de Dieu, ne nous arrêtons pas à la réalisation d'un nouveau découpage territorial. Il est invitation au réalisme et au dynamisme dans l'Esprit. Il est invitation à la mission.

J'ai insisté sur deux pôles de responsabilités :

- L'équipe de proximité au service de la communauté locale (village, clocher, quartier)
- L'Équipe d'Animation Pastorale (EAP) avec et autour du curé du nouvel ensemble de paroisses.

C'est dans ce contexte pastoral nouveau que nous avons à nous situer désormais.

Là où vit un groupe de chrétiens, là est l'Église, là est le Christ. La communauté locale de quartier urbain ou de village doit retrouver toute son importance et sa vitalité. Dieu qui partage avec nous son alliance, nous rassemble en communautés où chacun a sa place, où chacun est reconnu. Car Dieu prend chacun au sérieux. Ainsi, la communauté devient signe de la présence de Dieu parmi les hommes et elle vit déjà sa mission.

Des circonstances nouvelles largement décrites dans la « lettre aux Catholiques de France » ont affecté le tonus de beaucoup de paroisses. Laissées en l'état, la plupart marcheraient vers leur mort. Un indispensable regroupement des personnes et des communautés peut offrir à chaque communauté locale un regain de force.

Le lieu premier de communion et d'impulsion est l'ensemble de paroisses au service duquel il y a l'Équipe d'Animation Pastorale avec le curé.

Il est indispensable qu'un ensemble de paroisses réunisse les témoins de l'Évangile, les en nourrisse avant qu'ils ne l'annoncent.

- ◆ Il doit accueillir, éduquer ses enfants et accompagner leur croissance dans la foi.
- ◆ Il lui revient de rassembler ses membres pour des célébrations liturgiques et sacramentelles de qualité.
- ◆ Il a le souci d'offrir à chacun l'adhésion à tel mouvement, à tel groupe.
- ◆ Il ne peut pas renoncer à assurer présence, soutien et reconnaissance aux plus petits et aux plus faibles. Il lui appartient d'œuvrer pour la justice, la paix, la solidarité qui, en Jésus-Christ deviennent signes de la vie nouvelle et du Royaume qui vient.
- ◆ Il doit unir et impulser « en veillant à maintenir des communautés locales vivantes et missionnaires »

D'où l'importance de ce « va et vient » entre l'ensemble de paroisses et les communautés locales qui le constituent, synergie qui respecte la vie des communautés et leur fait vivre la communion grâce à un même projet pastoral.

Communautés locales, ensembles de paroisses, mouvements apostoliques et spirituels, services diocésains, nous sommes appelés à « conjuguer nos talents », nos charismes et notre commune mission.

La vie engendre la vie.

Claude Schockert
Évêque de Belfort-Montbéliard

1) LES COMMUNAUTÉS LOCALES

En créant 37 ensembles de paroisses dans notre diocèse, nous n'avons pas supprimé les paroisses de ville ni les paroisses rurales. Nous les avons gardées. Nous les appelons « *communautés locales* ». Elles sont reliées les unes aux autres et forment des ensembles de paroisses.

Un « *ensemble de paroisses* » est une communion de communautés.

Chaque « *communauté locale* » est à la fois un *lieu* et des *personnes* : c'est une petite communauté chrétienne dans une commune ou un quartier, qui va rendre visible l'Église de Jésus-Christ en ce lieu, y témoigner de la Bonne Nouvelle, y être présente dans des relations de service, au quotidien.

Une communauté locale peut, là où la nécessité l'impose, s'organiser entre groupes de villages habitués à vivre et à travailler en milieu rural, ou autour de chaque clocher en milieu urbain.

Les communautés locales sont très importantes pour dire et faire vivre l'Église dans le contexte de la commune ou du quartier de ville.

Car l'un des défis de l'ensemble de paroisses, c'est de réinventer la présence de l'Église, de renouveler ses services, dans un souci missionnaire, auprès des jeunes générations en particulier.

Il faut donc partir de la base. « *Là ou deux ou trois sont réunis en mon Nom, je suis là au milieu d'eux* » (Math. 18/19)

Les communautés locales ont pour tâche de donner l'image d'une Église ouverte et amicale au sein d'une commune, même si elle a peu de moyens.

Elles ont pour tâche de **rendre l'Église proche, visible et accueillante**.

*Comment des communautés locales étant en communion à l'intérieur d'un ensemble vont-elle porter l'Évangile et dynamiser un ensemble ?
C'est cela le problème de fond.*

Il s'agit de changer de fonctionnement, de manière de vivre en Église, car il nous faut redevenir apostoliques, missionnaires.

Ces changements de structures, il faut les faire, mais c'est pour que l'Évangile soit vécu et annoncé.

La communautés locales ne recréent pas les anciennes paroisses.

Elles en recueillent l'héritage pour en faire profiter l'ensemble de paroisses.

Elles ne divisent pas l'ensemble de paroisses, elles ont charge de le vivifier.

L'ensemble de paroisses n'étouffe pas les communautés locales : sa vitalité dépend de la leur. Plus elles vivront, plus lui sera actif.

1.1 Une assemblée des chrétiens de la paroisse

Dans chaque communauté locale, il sera donc utile de commencer par réaliser **une assemblée des chrétiens** de la commune ou du quartier.

Une telle assemblée est un moyen pour mieux se connaître, s'encourager et... faire plus !

C'est un bon moyen pour *faire l'état des lieux et des services* déjà réalisés.

Ce temps doit vous permettre de vous *reconnaître* : ce que chacun fait, il le fait au nom de tous.

Ce temps peut vous permettre *d'appeler* des personnes à qui on ne pense pas forcément et qui sont peut être intéressées par une activité. Soyons appelants !

De quoi avons-nous besoin pour continuer ce qui se vit déjà ?

De qui aurions-nous besoin pour mettre en œuvre telle orientation prise pour l'ensemble de paroisses ?

Les communautés locales ont pour tâche de donner l'image d'une Église ouverte et amicale au sein d'une commune, même si elle a peu de moyens.

Elles ont pour tâche de **rendre l'Église proche, visible et accueillante**.

1.2 Les équipes de proximité

La communauté locale ayant pris conscience de son importance à l'intérieur de l'ensemble de paroisses a besoin d'une équipe de laïcs pour son animation et la coordination des différents aspects de sa vie.

Cette petite équipe, mise en place **par appel des membres de la communauté locale**, sous la vigilance de l'Équipe d'animation pastorale et/ou du curé de l'ensemble de paroisses jouera un rôle de « correspondance » entre la communauté locale et l'EAP chargée d'animer l'ensemble de paroisses.

Elle n'est pas la communauté. Elle est au service de la communauté, qui, elle, regroupe tous les baptisés. Dans un ensemble de paroisses, les paroisses ou communautés locales demeurent des lieux de vie où la communauté des chrétiens vit et accomplit la mission de l'Église.

Là où le prêtre – curé de l'ensemble de paroisses réside, il y aura une équipe de proximité, comme dans chacune des communautés locales.

Il faut au minimum, dans chaque communauté locale :

- Un « correspondant » principal, homme ou femme, qui a l'estime de tous et un bon sens de l'Église, pour représenter la communauté locale à l'ensemble de paroisses, faire le lien avec l'EAP et le curé.

- Un correspondant pour les affaires économiques, chargé avec quelques autres des finances et des biens. Il fait partie du Conseil économique de l'ensemble de paroisses.

Les ressources humaines sont très variables suivant les communautés locales. Dans certaines communautés locales une bonne équipe pourra se mettre en place.

Là où ce sera possible, diverses personnes assureront des services importants, en correspondance avec les cinq piliers sur lesquels se fonde toute communauté chrétienne de type territorial : annonce de la Bonne Nouvelle, liturgie, charité, communion, finances et administratif.

On appellera par exemple « *correspondant pour la catéchèse* », la personne qui peut, chez vous, porter le souci du catéchisme et le coordonner, en lien avec l'ensemble de paroisses.

De même pour la liturgie, pour le service des malades, le souci des jeunes, la communication...

Les noms des correspondants doivent être connus de tous. Ceci pour que les responsabilités de chacun soient connues et reconnues comme un service accepté de tous.

Pour être correspondant d'un service particulier, on accepte

- De porter le souci de ce service dans la communauté locale.
- De faire le lien avec les correspondants de ce service dans les autres équipes de proximité des autres communautés locales.
- D'être en lien avec l'EAP pour ce service.

Les membres des équipes de proximité peuvent être choisis pour un temps : mais il faudra veiller à ce que les responsabilités puissent être renouvelées.

1.3 Rencontre des « correspondants », membres de l'équipe de proximité :

Il faudra de temps en temps faire le point

- Pour partager les événements de la vie communale
- Pour voir si les services sont bien assurés et ce qui peut être amélioré,
- Pour prier ensemble.

Il s'agit donc de permettre un va et vient entre ce que fait l'ensemble de paroisses à son échelle et ce qu'accomplissent les communautés locales à la leur.
La décision ultime revient au prêtre responsable de l'ensemble de paroisses assisté de son conseil pastoral.

Vous inventerez, en lien avec l'EAP, le rythme des réunions de correspondants et le rythme d'assemblée de votre communauté locale, pour assurer sa vitalité et son articulation à la vie de l'ensemble de paroisses.

Ici, nous donnons des idées générales pour vous organiser.

A vous de les adapter, selon la réalité de vos communes, l'histoire de votre paroisse ou de votre quartier et les possibilités de votre communauté chrétienne.

2) AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DE PAROISSES,

L'ÉQUIPE D'ANIMATION PASTORALE

2.1 *La Mission de l'Église*

Laïcs, religieux, religieuses, diacres, prêtres, forment ensemble le Peuple de Dieu à qui est confié la mission d'annoncer l'Évangile. Pour l'ensemble de paroisses, cette mission est l'affaire de tous.

Elle consiste à rejoindre toutes les personnes et tous les groupes humains pour leur faire partager le désir de Dieu : rassembler tous les hommes dans son Amour.

« L'Église étant dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain...Il faut en effet que tous les hommes, désormais plus étroitement unis entre eux par les liens sociaux, techniques, culturels, réalisent également leur pleine unité dans le Christ. » (Lumen Gentium n°1).

2.2 *La charge pastorale*

- Consiste à veiller quotidiennement au nom du Christ sur la vie du Peuple de Dieu et à rappeler l'urgence de la mission.
- Elle est confiée à un ministre ordonné, (évêque ou prêtre), signe de la sollicitude de Dieu pour son Peuple.
- Mais le droit de l'Église prévoit que des laïcs puissent être associés à son exercice en cas de nécessité.

Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant sous l'autorité de l'évêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit. Canon 519.

2.3 *L'équipe d'animation pastorale, pour la conduite de l'ensemble de paroisses.*

"L'équipe d'animation paroissiale rappelle qu'aucun chrétien, fut-il ordonné, n'est le centre de gravité de la paroisse. Tout vient du Christ, signifie le ministère presbytéral. Nul n'est le Christ, rappelle la collaboration pastorale" Jean RIGAL.

2.3.1 *Constitution de l'Équipe d'Animation Pastorale*

- **Le curé de l'ensemble de paroisses :**

Il est à la fois un frère des autres fidèles et un vis à vis qui représente sacramentellement le Christ dans sa triple fonction :

Prophète : le curé est au service de la communauté pour qu'elle soit configurée au Christ pour l'annonce de l'Évangile à tous sans exception.

Prêtre : le curé est au service du sacerdoce des baptisés pour que la communauté, configurée au Christ, s'offre avec lui au Père pour faire advenir une humanité nouvelle, à la fois filiale et fraternelle

Roi : le curé est au service de la communauté pour qu'elle vive dans l'unité et qu'elle témoigne du salut apporté par le Christ au sein même de l'histoire des hommes.

Le curé préside l'Équipe d'Animation Pastorale, qu'il soit ou non résident sur l'ensemble de paroisses.

- **Les prêtres coopérateurs (ou diacres)** nommés par l'évêque au service de cet ensemble de paroisses. Ils partagent avec le curé la charge pastorale et exercent pleinement leur ministère, avec un esprit d'équipe et de partage fraternel.

- ▶ Ils ne participent pas toujours à l'EAP mais ils sont associés à sa réflexion quand cela s'avère nécessaire.

- **Des laïcs, religieux ou religieuses**, qui sont appelés à participer à l'exercice de la charge pastorale de l'ensemble de paroisses.

- ▶ Ils sont proposés par le curé, en relation avec le doyen ou le vicaire épiscopal, après consultation du Conseil pastoral de l'ensemble de paroisses.

Il est fait appel à des baptisés, confirmés, biens situés dans la communauté humaine et ecclésiale, ayant le sens de l'Église, aptes à travailler ensemble et avec le ou les ministres ordonnés.

Ils savent qu'ils auront à vivre des tensions, gérer des conflits et harmoniser des énergies différentes.

Ils acceptent la nécessité d'un accompagnement, d'une formation, d'une évaluation régulière. Ils s'engagent à participer aux rencontres et formations proposées par le diocèse.

Ils sont choisis en fonction de leur sens de l'Église et de sa mission, de leur aptitude à travailler avec d'autres, de leur compétence et de leur disponibilité, de leur discrétion, mais aussi de leur bonne réception par les communautés

L'EAP est habituellement composée de 5 personnes en moyenne, hommes et femmes, d'âges, de situations et de sensibilités différents.

Leur mandat est de **trois ans**, renouvelable une fois.

Cette **Équipe d'animation pastorale**, « **équipe de conduite pastorale** » doit nous inviter à vivre l'Église autrement.

Nous sommes appelés à progresser dans le sens d'une saine ecclésiologie permettant aux ministres ordonnés de trouver au mieux leur fonction et leur signification dans une Église où tous les baptisés fidèles du Christ participent normalement à la mission de toute l'Église, pour la part qui leur revient.

- Le prêtre peut être chef d'orchestre, il n'est pas nécessaire ni utile qu'il soit un homme orchestre.
- Quel que soit le niveau de responsabilité, il est indispensable de s'habituer à ne pas prendre de décision sans large consultation, surtout des personnes concernées, évidemment.
- Mettre l'accent sur les relations de partenariat, selon un modèle inter-relationnel et moins hiérarchique.
- Il sera indispensable aussi que les prêtres trouvent, dans ce contexte, de nouvelles façons de se situer qui tiennent compte à la fois :
 - ◆ qu'ils sont des hommes avec leurs âges, leurs goûts, leurs tempéraments et leurs charismes différents, -
 - ◆ qu'ils sont des baptisés, qui ne sont pas dispensés de trouver les moyens de vivre et de proclamer leur foi dans les conditions où ils vivent
 - ◆ et des ministres ordonnés, chargés d'une fonction symbolique particulière.

Il faudra enfin que les laïcs qui s'engagent dans une charge ecclésiale soient davantage reconnus, avec un statut qui leur permette à la fois de se trouver à l'aise dans la tâche qu'ils remplissent, et de se présenter d'une façon simple et crédible à ceux à qui ils sont envoyés.

2.3.2 Reconnaissance

- C'est toute l'équipe qui est constituée par l'évêque comme **un vis à vis** de la communauté.
- L'équipe reçoit une lettre de mission qui précise les responsabilités de chacun et éventuellement lui assigne des objectifs.

La reconnaissance a lieu au cours d'une célébration présidée par l'évêque ou son délégué.

2.3.3 Fonctionnement

L'Équipe d'Animation Pastorale (ministres ordonnés et laïcs) reçoit la charge pastorale et l'exerce en organisant, coordonnant et dynamisant l'activité ecclésiale au quotidien.

Elle se réunit autour du curé au minimum une fois par mois ou chaque quinzaine et l'on veillera à ce qu'il y ait concertation chaque fois qu'une décision importante doit être prise.

Des responsabilités plus particulières peuvent être proposées à chacun :

L'un sera plus chargé de veiller à tout ce qui touche à l'initiation chrétienne, un autre à la liturgie et la préparation aux sacrements, un autre encore à la charité-solidarité.

Mais leur mission n'est pas sectorielle (tel secteur géographique ou tel secteur d'activités) ; elle est globale, c'est-à-dire que chaque membre doit avoir au sein de l'équipe, le souci de l'ensemble de la vie et de la mission de l'ensemble de paroisses.

Les membres de l'équipe ne font pas tout ; ils veillent à la répartition des tâches et à la réalisation des activités, tout cela, dans un esprit évangélique. Ils trouvent leur dynamisme dans la prière et l'écoute de la parole de Dieu

L'attention à la vie locale doit faire partie des préoccupations de l'EAP et pourra donner lieu à un tour d'horizon de cette vie ou à une réflexion à l'occasion d'un événement marquant.

Il appartient au Conseil pastoral de l'ensemble de paroisses de porter attention aux réalités locales : nouveaux arrivés, tensions entre différentes catégories de population, vie associative, chômage, fermeture d'école... L'EAP accueille réflexions et suggestions de ce Conseil. A cet égard, les liens de l'EAP avec les équipes d'Action Catholique seront précieux.

L'EAP fait le choix d'actions à susciter ou à soutenir pour que l'ensemble de paroisses remplisse sa mission en Église. Elle rend compte régulièrement de sa mission, des projets en cours et des réalisations.

En cas de conflit , il est fait appel au vicaire épiscopal qui pourra être accompagné d'un membre d'une autre Equipe d'Animation Pastorale.

<p>Il appartient au Conseil Économique de l'ensemble de paroisses de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'EAP et les frais engagés par ses membres pour assurer leur tâche.</p>

2.3.4 Évaluation et Renouvellement

Le mandat de l'équipe est de trois ans ; les membres peuvent être renouvelés pour un deuxième mandat de trois ans. Donc, des membres qui n'ont pas accompli deux mandats peuvent être à nouveau appelés.

Si en cours de mandat, un membre ne peut plus assurer sa mission, il envoie sa démission au vicaire épiscopal ou au vicaire général. En accord avec lui, l'Équipe propose alors à l'agrément de l'évêque un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

Si le curé change de ministère, les autres membres de l'Équipe resteront en place au moins une année durant, afin d'assurer la continuité. Passé ce délai, le nouveau curé pourra envisager le renouvellement complet ou partiel de l'Équipe.

Une évaluation sur la vie et la mission de l'équipe sera faite chaque année et plus particulièrement au terme des trois ans écoulées.

Au terme des trois années écoulées, l'évaluation se fera avec une personne extérieure (doyen, vicaire épiscopal ou général).

2.3.5 Relations avec le Conseil Pastoral de l'ensemble de paroisses.

Le Conseil Pastoral de l'ensemble de paroisses est composé du correspondant principal ou coordinateur de chaque équipe de proximité des communautés locales et d'autres représentants des forces vives présentes.

Il est présidé par le curé. Il n'est pas obligatoire que tous les membres de l'EAP y participent..

Il est à l'écoute des besoins, des demandes et propose des solutions.

L'Équipe d'animation Pastorale sera à l'écoute des propositions de ce conseil et cherchera à les mettre en œuvre, après discernement.

2.3.6 Relations avec le Conseil Economique de l'ensemble de paroisses.

Ce conseil, constitué par les personnes chargées des finances dans chaque communauté locale, sous la présidence du curé, est chargé des finances, du patrimoine et de la vie matérielle de l'ensemble de paroisses, au service de la mission.

À ce Conseil économique, un membre de l'Équipe d'Animation Pastorale est désigné pour être en lien avec le CEP.